

## Déclaration Sud Éducation Basse Normandie

**CHSCT-A du 14 juin 2021**

Madame la Présidente du CHSCT A,

Dans cette instance vous avez été alertée à de nombreuses reprises des effets dévastateurs de la crise sanitaire sur la scolarité des élèves ainsi que sur la dégradation des conditions de travail des personnels. La multitude des protocoles sanitaires communiqués à la dernière minute, le manque de moyens de personnels remplaçants et les absences de personnels non remplacés, l'organisation tardive des épreuves certifiantes ont placé un grand nombre des personnels de l'éducation nationale en souffrance professionnelle. Dans ce contexte, quelles ont été les mesures prises en réponse à ces alertes ? : suppression de postes pour la rentrée prochaine ; multiplication des dispositifs reposant sur des heures supplémentaires au lieu de recruter des personnels et de pourvoir suffisamment les DHG des établissements ; généralisation des PIAL qui dégrade les conditions d'exercice des AESH, insuffisantes pour accompagner les élèves à besoins éducatifs particuliers ; aucune mesures concrètes pour remédier aux violences subies et signalées dans le RSST dans le cadre des missions ! Serait-ce de la bienveillance sans laxisme ?

Dans la feuille de route RH de l'académie de Normandie et donc du périmètre de Caen les actions inscrites portent pourtant l'ambition d'une plus grande attention aux personnels et à leur accompagnement, au plus près des écoles, des établissements et des services. Il est même précisé qu'une attention constante à la protection des personnels doit s'exprimer, au quotidien, pour favoriser l'exercice serein de leurs missions, que dans chaque situation où un personnel a besoin de la protection de son employeur, les ressources académiques seront mobilisées, voire par l'octroi de la protection fonctionnelle. Rien de nouveau puisque pour rappel l'employeur public, donc vous madame la Présidente, a pour obligations de prendre les mesures nécessaires pour assurer leur sécurité et protéger leur santé physique et mentale.

Or, il est constaté que malgré la volonté des personnels de se faire vacciner pour pouvoir continuer à assurer leurs missions tout en se protégeant et protégeant les autres, les personnels ne sont pas accompagnés par les services administratifs qui leur demandent de différer leur RDV de première ou deuxième injection alors que la vaccination de l'ensemble de la population est un enjeu national ; un avis sera soumis au cours de cette instance.

Aussi, l'aération de certains locaux s'avère également importante mais impossible et pourtant il est reconnu que l'aération et la filtration de l'air des salles sont un véritable enjeu de sécurité pour les usager-es et les personnels. Néanmoins l'aération reste dans l'angle mort de la prévention de la transmission du Sars-Cov-2. Madame la Présidente, il est de votre devoir de veiller à ce que tous les établissements soient équipés de systèmes de ventilation performants afin de sécuriser la rentrée prochaine.

Enfin, Madame la Présidente, votre retour sur expérience, doit vous inciter à mettre une véritable politique de prévention des risques en renforçant la qualité sanitaire des infrastructures et en mettant en place des mesures efficaces quant à la protection des personnels.